



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Licenciement de 23 salariés du groupe Chapel à Avesnelles

Question écrite n° 13830

Texte de la question

M. Michaël Taverne alerte M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le licenciement annoncé de 23 salariés du groupe Chapel sur son site d'Avesnelles dans sa circonscription. Dans ce territoire fortement touché par la désindustrialisation, cette nouvelle est un véritable choc. Pour les salariés concernés, cette nouvelle est d'autant plus préoccupante que les emplois industriels se font rares dans ce secteur. De fait, il souhaite savoir comment le Gouvernement entend accompagner ces salariés, mais également comment il entend prévenir de nouvelles suppressions de postes dans l'industrie, notamment dans les Hauts-de-France.

Texte de la réponse

Les services de l'Etat sont pleinement mobilisés aux côtés du groupe Chapel, dont la clientèle, essentiellement composée d'entreprises du bâtiment et du secteur agricole, est largement impactée par l'inflation du coût des matières premières et de l'énergie. Pour faire face à la baisse de son activité, le groupe a été contraint d'adapter son organisation. Les DDETS de l'Isère, où se situe le siège social de l'entreprise, et du Nord, au sein duquel est implanté le site d'Avesnelles, très impacté par la restructuration, travaillent conjointement au suivi de la situation. Le Gouvernement et les services de l'État seront particulièrement attentifs à trouver une solution adaptée à chaque salarié. Au-delà, le site d'Avesnelles est localisé au sein du secteur Grand Hainaut - Douaisis - Cambrésis qui a été labellisé Territoires d'Industrie pour le Temps II 2 du programme portant sur la période 2023 – 2027. Ce dispositif, qui permet d'accompagner la structuration de projets en favorisant les synergies entre élus et industriels, prévoit notamment la possibilité de bénéficier d'ingénierie et de financement d'études pour accompagner des projets complexes, de se voir allouer un cofinancement de poste de chef de projet, l'accès à une enveloppe Fonds Vert... Bien que confrontée à des mutations importantes, la région des Hauts-de-France est et demeure une terre d'industrie. Elle accueille des projets déterminants dans la modernisation de notre économie, notamment dans le secteur des véhicules électriques, de la décarbonation, de l'agroalimentaire, ou encore dans le secteur médical avec l'annonce de l'implantation d'Orano Med, établissement pharmaceutique d'envergure à Onnaing. Les Hauts-de-France contribuent aujourd'hui à hauteur de 8,1% de la valeur ajoutée industrielle française, avec 271 245 postes salariés industriels. De nombreux projets de relocalisation industrielle choisissent cette région, comme en témoignent les 54 implantations intervenues dans le cadre du plan de relance.

Données clés

Auteur : [M. Michaël Taverne](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13830

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11437

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 3058